



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Puteaux, le 18 janvier 2018

### ***La branche Chimie salue la reprise du dialogue social***

**A l'issue de la réunion paritaire de la branche Chimie, les fédérations patronales saluent la reprise d'un dialogue paritaire apaisé. Un plan de travail paritaire a pu être établi pour 2018, se fixant notamment comme priorités la finalisation de la réécriture de la Convention collective et la reprise des discussions engagées il y a trois ans sur la structure salariale.**

En quelques décennies, la branche a établi des standards élevés pour ses salariés : une très haute maîtrise des risques, un investissement considérable dans la formation et un taux de recours à l'emploi en CDI parmi les plus élevés de l'industrie. Ces résultats, la branche les doit notamment à la richesse de son dialogue social, au service des entreprises et de leurs salariés.

Les partenaires sociaux se sont accordés sur un plan de travail paritaire pour 2018 :

- La finalisation de la réécriture de la Convention collective, engagée depuis trois ans et l'évaluation de l'impact des ordonnances de la loi travail ;
- La reprise des discussions sur la structure salariale, qui n'avaient pas abouti. Sur ce sujet complexe où les positions respectives sont à ce jour très éloignées, les organisations patronales prépareront leurs propositions dans l'intérêt des entreprises et des salariés ;
- Le bilan de l'engagement de la Branche en termes d'emplois et d'alternance (prévoyant 47 000 embauches sur 2015-2017 et 5000 alternants par an) ;
- Le lancement d'une concertation sur les conditions de mise en place d'un contrat à durée indéterminée de projet, répondant aux spécificités de la branche Chimie (ex. grands projets d'infrastructure, arrêts pour maintenance lourde, R&D) ;
- La prévoyance dans la Branche et la mise en place de la CPPNI\*, conformément à la loi.

La réunion paritaire du 18 janvier n'a en revanche pas abordé les conséquences de l'opposition faite par la CFE-CGC, FO et la CGT à l'accord salaires signé le 21 décembre 2017. Les salaires minima 2017 continueront donc à s'appliquer pour 2018.

FEBEA - Fédération des entreprises de la Beauté  
FIPEC - Fédération des industries des peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs,  
Préservation du bois  
FNCG - Fédération des Industries des Corps Gras  
UIC - Union des Industries Chimiques

#### **Contacts presse :**

Guillaume Croullebois – 01 01 46 53 11 65 – gcroullebois@uic.fr

Laurence Tovi – 06 34 78 36 32 - laurence.tovi@taddeo.fr

Victoire Mathot – 06 27 65 56 66 - victoire.mathot@taddeo.fr

\* commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation